

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée conformément à la Loi :

Que lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 28^e jour du mois d'octobre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

VC-434-24-4 :

« MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-434-13 »

Le règlement VC-434-24-4 est entré en vigueur le 30 octobre 2024, suite à la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Charlevoix-Est.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Ville de Clermont située au 2 rue Maisonneuve, sur les heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À CLERMONT, CE 30 OCTOBRE 2024.



France D'Amour
Directrice générale